

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

N° Spécial

08 Octobre 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDCS du 08 Octobre 2020

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS N° 2020-080	21.09.2020	Arrêté portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat N° 2 des Hauts-de-Seine.	3

DIRECTION DEPARTENTALE DE LA COHESION SOCIALE

ARRETE DDCS N°2020-080 DU 21 SEPTEMBRE 2020 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT N°2 DES HAUTS-DE-SEINE

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'article R.224-3 du code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté DDCS N°2019-080 du 25 juillet 2019 portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat N°2 des Hauts-de-Seine ;

Considérant le courrier en date du 17 septembre 2020 de l'association Enfance et famille d'adoption des Hauts-de-Seine informant de la démission de madame Béatrice DUGENET en qualité de membre titulaire du conseil de famille n°2 et proposant les candidatures de madame Chantal DURIEZ-COURTOIS, en qualité de titulaire et de madame Sylvie JACOVIDIS en qualité de suppléante ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE:

Article 1^{er}: Poursuivent leur mandat en tant que membres du conseil de familles des pupilles de l'Etat n°2 des Hauts-de-Seine jusqu'au 24 juillet 2025 :

Madame Nathalie VAISSIERE-LAURICHESSE, titulaire, membre de l'ADEPAPE 92;

Madame Cécile SANDEVOIR, suppléante, membre de l'ADEPAPE 92;

Madame Bahia ATMANE, titulaire, membre de l'ANAMAAF;

Madame Fatma BALLAIFA, suppléante, membre de l'ANAMAAF;

Sont désignées membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°2 des Hauts-de-Seine jusqu'au 24 juillet 2025 :

Madame Chantal DURIEZ-COURTOIS, titulaire, membre de l'association EFA 92;

Madame Sylvie JACOVIDIS, suppléante, membre de l'association EFA 92.

Article 2 : Poursuivent leur mandat en tant que membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°2 des Hauts-de-Seine jusqu'au 11 septembre 2022 :

Madame Véronique THENISSEN, titulaire, membre de l'UDAF des Hauts-de-Seine ;

Madame Marie-Noëlle PAPOUIN-SENNE, suppléante, membre de l'UDAF des Hauts-de-Seine ;

Madame le docteur Anne MEDEVIELLE, médecin en qualité de personnalité qualifiée ;

Monsieur Michel GROSSEUVRES, directeur général de l'association Saint-Raphaël, en qualité de personnalité qualifiée.

Article 3: Demeurent membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°2 des Hauts-de-Seine, les conseillères départementales désignées par délibération du conseil départemental du 12 juin 2020, jusqu'au 3 mai 2021 :

Madame Rita DEMBLON-POLLET, conseillère départementale ;

Madame Armelle GENDARME, conseillère départementale.

Article 4 : - L'arrêté DDCS n°2019-080 du 25 juillet 2019 portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat N°2 des Hauts-de-Seine est abrogé.

Article 5 : - Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Nanterre, le 21 septembre 2020

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

\mathbf{DU}

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/